

Sama  
Am 4  
part. 11

**Projet de loi # 36**

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement  
le transport collectif

*Sous*-AMENDEMENT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

**Article 11**

L'article 11 est modifié par l'insertion, à la fin du premier alinéa, des mots suivants ; à l'exception de l'article ~~1~~ de la présente loi et des règlements afférents.

6

Rejeté  
AR

Semb  
Am4  
art.11

## PROJET DE LOI N° 36

### LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE TRANSPORT COLLECTIF

#### Sous-Amendement

#### Article 11

Modifier l'article 11 en ajouter le paragraphe suivant après le  
deuxième alinéa de l'article 89.1 :

« Ces projets pilotes doivent faire l'objet d'une  
consultation auprès de membres de l'industrie du  
taxi avant leur lancement. »

L'article 11 tel qu'amendé :

« Ces projets pilotes doivent faire l'objet d'une  
consultation auprès de membres de l'industrie du taxi  
avant leur lancement. »

Retiré  
R

**Projet de loi # 36**  
Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement  
le transport collectif

Samc  
Am 4  
art 11

~~Sous~~-AMENDEMENT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

**Article 11**

L'article 11 est modifié par l'insertion, après le deuxième alinéa, de l'alinéa suivant :  
« Le ministre doit préalablement ~~consulter~~ la Table de concertation de l'industrie du transport par taxi avant d'autoriser la mise en œuvre de projet pilote en vertu du présent article. »

Retiré  
RC

Sam d  
Am 4  
art 11

**Projet de loi # 36**

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement  
le transport collectif

*Sous*-AMENDEMENT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

**Article 11**

L'article 11 est modifié par l'insertion, à la fin du premier alinéa, des mots suivants ; à l'exception de l'article 24 de la présente loi et des règlements afférents.

Retiré  
AE

Same  
Am 4  
art. 11

**Projet de loi # 36**

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement  
le transport collectif

**Sous-AMENDEMENT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**Article 11**

L'article 11 est modifié par l'insertion, à la fin du premier alinéa, des mots suivants ; à l'exception de l'article 34 de la présente loi et des règlements afférents.

Retiré  
Aa

Sam f  
Am 4  
art 11

**Projet de loi # 36**

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement  
le transport collectif

*Sur* - AMENDEMENT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

**Article 11**

L'article 11 est modifié par l'insertion, à la fin du premier alinéa, des mots suivants ; à l'exception de l'article ~~2~~ de la présente loi et des règlements afférents.

51

Rejeté  
Ae

Sémg  
Am4  
art 11

**Projet de loi # 36**

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement  
le transport collectif

*Sous*-AMENDEMENT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

**Article 11**

L'article 11 est modifié par l'insertion, à la fin du premier alinéa, des mots suivants ; à l'exception de ~~l'article 24~~ de la présente loi et des règlements afférents.

DES ARTICLES 62-63-64

Rejeté  
AD

**Projet de loi # 36**  
Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement  
le transport collectif

Samb  
Am 4  
art. 11

~~Sans~~AMENDEMENT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

**Article 11**

L'article 11 est modifié par l'insertion, après le deuxième alinéa, de l'alinéa suivant :  
« Le ministre doit déposer à l'Assemblée nationale un rapport détaillé sur le projet pilote  
un<sup>AN</sup> après sa mise en œuvre pour que la commission parlementaire compétente en fasse  
l'étude. »

Rejeté  
AP

Sami  
Am4  
art. 11

**Projet de loi # 36**  
Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement  
le transport collectif

*4015* AMENDEMENT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

**Article 11**

L'article 11 est modifié par l'insertion, après le deuxième alinéa, de l'alinéa suivant :  
« Ces projets pilotes ne peuvent viser plus de 5 % des voitures de taxi d'un territoire  
donné »

Rejeté  
AO

Projet de loi # 36

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement  
le transport collectif

Sam J  
Am 4  
art. 11

Sous-AMENDEMENT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Article # 11

L'ARTICLE 11 DU PROJET DE LOI EST MODIFIÉ  
L'INSERTION, DANS LE 3<sup>em</sup> ALINÉA, ENTRE LES  
MOTS « PAS » ET « À » DE « POUR  
METTRE FIN ».

Rejeté  
A

**Projet de loi # 36**  
Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement  
le transport collectif

Ama  
art. 11.1

AMENDEMENT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

**Article 11.1**

Le projet de loi est modifié par l'ajout, après l'article 11, de l'article suivant :

« 11.1 L'article 117 de la Loi concernant les services de transport par taxi (chapitre S-6.01) est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, des mots « de 350 \$ à 1 050 \$ » par « de 3 500 \$ à 25 000 \$ et, en cas de récidive, de 7 000 \$ à 50 000 \$ ».

Irrecevable  
